



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, MM. LACASSAGNE, SOROSTE, DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. GRENADE, Vice-Président ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. BRISSON, Mmes DURRUTY, CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUEYTS, Mmes CASTEL, LANNEVERE, DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. GRENADE à M. BOROTRA ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CÉLAN ; Mme DURRUTY à M. GOUFFRANT ; Mme CONTRAIRES à Mme PRADIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 6 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES.

Monsieur GOUFFRANT présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par courrier en date du 16 octobre 2009, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques sollicite l'adhésion de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme associatif investi d'une mission de service public, en application de la loi du 03 janvier 1977 dite sur l'architecture. Il est en partie financé par le Département qui prélève une taxe sur les permis de construire.

...

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 15 FEV. 2010

Publié le 15 FEV. 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Christian MILLET-BARBÉ

Ses missions sont diversifiées :

- mission de conseil auprès des particuliers ;
- aide à la décision des collectivités dans leurs politiques d'aménagement et leurs projets architecturaux ;
- missions d'expertise, actions de sensibilisation ou de formation.

La mission d'aide à la décision des collectivités dans les politiques d'aménagement se révèle riche quant à ses possibilités :

- réalisation de diagnostics territoriaux ;
- suivi des documents d'urbanisme ;
- définition et suivi de projets urbains ou projets de territoires ;
- participation à des inventaires patrimoniaux et paysagers ;
- contribution à des cahiers de recommandations architecturales et paysagères, chartes de paysage ;
- programmation de bâtiments et aménagements d'espaces publics ;
- aide au montage de dossiers opérationnels ;
- organisation de la mise en concurrence de la maîtrise d'œuvre.

De leur côté, les Services Communautaires de la Direction du Développement Urbain exercent des missions très opérationnelles de pilotage d'opérations d'aménagement, d'action foncière, de développement de politiques publiques. Une certaine complémentarité apparaît autour de ces missions entre le C.A.U.E. et la Communauté d'Agglomération. L'adhésion de la Communauté serait l'occasion de tisser un partenariat entre les deux organisations.

Cette adhésion annuelle représente, pour l'année 2010, un coût de 1 320 Euros calculé en appliquant un barème fonction du nombre d'habitants et du potentiel fiscal.

Suite à l'avis favorable émis par le Bureau, en sa séance du 07 décembre 2009, il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au C.A.U.E.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
<b>Numéro de l'acte</b>	63
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	7.10 - Divers
<b>Objet de l'acte</b>	OJ 6 du conseil du 12 février 2010 délibération relative à l'adhésion de la CABAB au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des P.A. et au montant de l'adhésion
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par MININT
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-246400030-20100212-63-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	15/02/2010
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	15/02/2010